

**Assemblée générale**

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale  
27 octobre 2000  
Français  
Original: anglais

---

**Deuxième Commission****Compte rendu analytique de la 12<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le , à

*Président* : M. Niculescu ..... (Roumanie)**Sommaire**

Point 94 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale

- a) Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement ;
- b) Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale ;
- c) Développement culturel ;
- d) Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat ;
- e) Application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

*La séance est ouverte à 10h 30.*

**Point 94 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale**

- a) Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement ;**
- b) Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale ;**
- c) Développement culturel ;**
- d) Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat ;**
- e) Application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)**

1. **M. Kinniburgh** (Directeur de la Division de l'analyse des politiques de développement du Département des affaires économiques et sociales) introduit le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/55/209 : la quatrième Stratégie internationale de développement a été conçue à un moment où existait un besoin pressant de relancer la croissance dans la majorité des pays en développement et d'intégrer les économies des pays en transition dans l'économie mondiale. La quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement a été la première pour laquelle il a été possible d'envisager une véritable économie mondiale.

2. Pendant les années 90, les pays en développement pris dans leur ensemble ont enregistré un taux de croissance de 4,4 % contre 2,3 % pour les années 80, mais cette amélioration n'a pas été universelle. Les revenus des pays les moins avancés n'ont augmenté que de 0,3 % par an et ont chuté de 0,6 % en Afrique. De même, les économies des pays en transition ont eu plus de difficulté que prévu à progresser. Bien des indicateurs sociaux, comme l'éducation, la santé et l'alphabétisation ont connu des améliorations variables pendant les années 90, mais aucun des objectifs fixés dans ces secteurs n'a été réalisé. Beaucoup de pays

pauvres et de pays en transition ont subi des revers, dus en partie aux conséquences dévastatrices du VIH/sida et en partie à une recrudescence inattendue des conflits. Il est ironique qu'en 1990, on ait beaucoup parlé de la contribution au développement du « dividende de la paix » prévu. Si la réduction de la pauvreté a constitué l'objectif majeur des quatre décennies des Nations Unies pour le développement, il n'a toujours pas été atteint.

3. Un aspect positif à signaler est que la série de conférences mondiales tenues pendant les années 90 ont permis d'élargir la conception du développement et de dégager un large consensus sur les éléments qu'il nécessite, ce qui aurait été impossible dans le monde idéologiquement divisé des années 80.

4. Compte tenu du rôle attribué aujourd'hui au développement, il n'est pas étonnant que le terme de « mondialisation » n'apparaisse pas dans la quatrième Stratégie internationale du développement. Mener à son terme le processus du développement et assurer qu'il s'effectue au bénéfice de tous constitueront des facteurs essentiels pendant la prochaine décennie; les nouvelles technologies aideront à relever ce défi.

5. Passant au projet de texte relatif à une stratégie internationale du développement pour la première décennie du nouveau millénaire (A/55/89-E/2000/80), le Directeur déclare que toute nouvelle stratégie doit obligatoirement être assortie d'un engagement de l'appuyer en lui affectant les ressources nécessaires, aux plans national et international. Il faut notamment accroître les transferts de ressources, par les voies tant privées que publiques, vers les pays actuellement marginalisés par le processus de mondialisation. Le projet de stratégie représente une tentative de regrouper dans un seul document les conclusions essentielles des principaux textes de consensus sur le développement de ces dernières années.

6. Le rapport du Secrétaire général sur l'intégration des économies en transition à l'économie (A/55/188) a un caractère descriptif et doit être lu en consultant les statistiques figurant dans le document E/2000/46/Add.2. Malgré les énormes problèmes que rencontrent les économies en transition, les gouvernements ont été en mesure de maintenir leur stabilité macroéconomique et de poursuivre leurs réformes. L'inflation reste faible et les monnaies sont stables. Les balances des paiements extérieurs ont elles aussi enregistré une amélioration et il est prévu que la Fédération

de Russie terminera l'exercice avec un excédent budgétaire. La perspective de leur entrée à l'Union européenne a donné aux États baltes un but concret à atteindre mais les pays de la Communauté d'États indépendants restent plus isolés dans l'économie mondiale et leur intégration sur le plan financier est plus lente. Les organismes des Nations Unies restent prêts à aider ces pays à mener à bonne fin leur transition vers une économie de marché.

7. **M. Khan** (Directeur de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination), introduisant le rapport du Secrétaire général sur la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale par le partenariat (A/55/314), dit qu'il contient des suggestions sur les mesures à prendre pour préparer le deuxième dialogue de haut niveau qui doit avoir lieu au début de septembre 2001. Au nombre des thèmes proposés figure le rôle dévolu aux organismes des Nations Unies dans d'aide à apporter aux pays africains pour qu'ils réalisent leur développement, et dans le transfert de savoir et de technologies. Il est prévu de tenir des séances plénières et des tables rondes.

8. **Mme Tibaijuka** [Directeur exécutif du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)] introduit le rapport de la Commission des établissements humains en sa qualité de comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (A/55/121) et le rapport sur la mise en oeuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (A/55/83-E/2000/62). À l'aube de ce nouveau millénaire, la moitié des êtres humains habitent les villes et dans 25 ans cette proportion passera aux deux tiers. La majeure partie de cet accroissement rapide se situera dans les pays en développement. Les économies urbaines représentent une majeure partie du produit intérieur brut (PIB) de la plupart des pays. Les villes peuvent être des moteurs de croissance et des modèles de démocratie et de coexistence multiculturelle – mais aussi être caractérisée par l'exploitation, les maladies, la criminalité, le chômage, le sous-emploi et l'extrême pauvreté.

9. La pauvreté devient de plus en plus un phénomène urbain et la féminisation de la pauvreté est un autre aspect de l'urbanisation. Le renforcement des droits des femmes et de leur contrôle sur les ressources et leur participation croissante à la planification et à la

prise de décisions doit être l'assise d'une amélioration globale de la gestion urbaine.

10. Une nouvelle ère de « mondialisation » de l'économie et de l'information mais de « localisation » de la vie sociale et politique a commencé. Le rôle des gouvernements nationaux est devenu plus complexe et la gouvernance aux échelons local, national et mondial doit être redéfinie et réinventée pour l'adapter aux nouvelles réalités. Le programme pour l'habitat est essentiellement un programme local qui exige une action locale, à l'heure où les collectivités d'un monde en voie de mondialisation apprennent l'une de l'autre les pratiques les plus avantageuses.

11. Un des résultats essentiels des travaux de la Commission à sa session en cours doit être une meilleure coordination de l'examen des politiques concernant le logement et le développement urbain durable. Le moment est venu de faire le point des progrès réalisés dans certains domaines : activités menées aux échelons national et local, création de partenariats et rôle de la société civile, suivi et évaluation et coopération internationale.

12. Le programme de travail d'Habitat pour la période biennale en cours est axé sur les deux thèmes principaux du Programme pour l'habitat – logement convenable pour tous et développement urbain durable. Il convient de souligner l'importance de la Campagne mondiale en faveur de la bonne gestion des affaires urbaines, qui met l'accent sur les éléments essentiels d'une gestion rationnelle des villes et des établissements humains. Une bonne gouvernance urbaine est un préalable de l'efficacité économique, notamment lorsqu'elle offre un cadre pour une lutte soutenue contre la pauvreté. L'Alliance des villes qui lie Habitat et la Banque mondiale s'intéresse également à la réalisation des principaux objectifs du Programme pour l'habitat et est susceptible de devenir une importante initiative mondiale. Pour encourager davantage la coopération interinstitutions, Habitat s'emploie, en consultation avec le PNUD, à mettre les problèmes urbains au premier rang des questions examinées par le Groupe des Nations Unies pour le développement.

13. Mme Tibaijuka espère saisir la session extraordinaire d'un projet de Charte mondiale de l'autonomie locale. Le premier objectif de la session extraordinaire doit être de procéder à un examen prospectif des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat aux échelons local et régional. Après

avoir passé en revue plusieurs réunions et conférences régionales qu'il est prévu d'organiser dans le cadre du processus préparatoire, elle souligne qu'elle est personnellement résolue à faire d'Habitat un centre d'excellence en matière de développement urbain durable dans le nouveau millénaire.

14. **M. Wiebgen** (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) introduit le rapport sur l'état d'avancement des préparatifs de l'Année internationale de la montagne, 2002 (A/55/218) : elle offre une occasion majeure de faire mieux percevoir l'importance dans le monde des écosystèmes de montagne et d'encourager une action, en particulier au niveau national, en vue de réaliser le développement humain durable et la conservation dans les zones montagneuses. Le rapport décrit quelques modèles d'arrangements institutionnels qu'il est possible d'envisager au niveau national pour les activités relatives à l'Année. Il mentionne également la recherche de critères pour le développement durable des montagnes, le taux élevé d'insécurité alimentaire et de malnutrition dans les zones de montagne et les conséquences de la gestion des bassins versants des montagnes sur la quantité d'eau disponible et sa qualité en aval. Il faut mobiliser des ressources financières suffisantes, non seulement pour célébrer l'Année, mais aussi pour mettre en oeuvre des programmes à long terme de développement durable et de conservation de la montagne. Des renseignements plus détaillés sur l'Année figurent dans un document établi par la FAO.

15. **M. Hamad** (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), introduisant le rapport du Directeur général de l'UNESCO sur le développement culturel (A/55/339), dit que la mondialisation a un effet subtil mais envahissant sur la vie culturelle des peuples. Comme les moyens de production des biens culturels sont indûment concentrés dans une partie du monde, la culture de masse tend à remplacer la créativité individuelle et la diversité culturelle dans les sociétés moins avancées. La communauté internationale doit donc prendre conscience de la nécessité de préserver un mode de développement culturel durable.

16. **M. Radolf** (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) explique que le rapport biennal sur les programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies, qui sera présenté en 2001 conformément à la résolution 51/172 de l'Assemblée générale, synthéti-

sera les activités des divers organismes et rendra compte des résultats de la septième Table ronde inter-institutions sur la communication pour le développement, organisée par l'UNICEF à Salvador de Bahia, au Brésil, du 10 au 13 novembre 1998. Les participants ont examiné les moyens de renforcer la coopération entre les organismes des Nations Unies, les donateurs, les ONG et les universités, y compris par la création éventuelle d'un site Internet pour la collecte des résultats des recherches et méthodes utilisées par les programmes de communication pour le développement. Les participants ont également reconnu le rôle stratégique dévolu aux médias communautaires et ont proposé qu'il soit procédé à un inventaire des pratiques les plus aptes à faciliter la formation à la communication.

17. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, l'UNESCO a lancé plusieurs initiatives qui ont pour objet de diffuser des informations sur le développement en renforçant les capacités des pays en développement dans le secteur des technologies de l'information et de la communication. Elle collabore à un certain nombre de projets concernant la radiodiffusion à l'échelon de la collectivité et a déjà participé à la création de télécentres communautaires polyvalents. Elle est résolue à offrir aux populations un plus large accès à l'information grâce à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, en accroissant la quantité des informations passées dans le domaine public, en organisant une formation aux échelons national et local, en constituant des bibliothèques numériques et en aidant à développer les programmes en langues locales. Elle organisera sous peu à son siège une réunion intitulée « Congrès INFOéthique 2000 ».

18. Les activités de communication pour le développement du FNUAP font de la communication un instrument de plaidoyer, de mondialisation des ressources, de constitution de partenariats et de renforcement des capacités. Ses programmes opérationnels utilisent la communication pour appeler l'attention sur les besoins des couples, des familles et des individus dans les domaines de la santé génésique et de la population. De 1997 à 1999, il a organisé plusieurs séminaires internationaux sur l'exploitation des technologies de l'information et de la communication au bénéfice de ses programmes de pays pour promouvoir la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Il a également conçu des modules de formation à la com-

munication dans le cadre d'activités de promotion d'un programme de téléenseignement sur les questions de population et a collaboré avec ONUSIDA à la campagne visant à inciter les hommes à participer à la lutte contre le VIH/sida. Il continuera à travailler avec divers organismes s'intéressant aux nouvelles technologies de l'information à améliorer l'accès des collectivités aux ressources informatiques de base et à accroître le contenu local des programmes de population et de santé génésique.

19. À l'UNICEF, la communication pour le développement est un élément du processus de transformation sociale et se traduit par des activités de plaidoyer, de mobilisation sociale et de diffusion des programmes. En 2000, ses principaux projets incluent l'institutionnalisation de la participation de la communauté à l'élaboration des programmes la concernant et le recours à la communication pour favoriser l'éradication de la poliomyélite, le programme élargi de vaccination et la prévention de la transmission aux enfants du VIH/sida par leur mère. Il a créé un site Internet intitulé « La voix des jeunes » dans le but de mettre en rapport des enfants et des adolescents de différents pays.

20. **M. Anaedu** (Nigéria), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la période postérieure à la guerre froide offre d'immenses possibilités d'investir dans la transformation de la condition humaine. La Stratégie du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement a pour objet de créer un environnement international propice à l'accélération de la croissance économique et du progrès social des pays en développement, en tant que base du renforcement de la coopération internationale. Quelques progrès ont été enregistrés et le climat nécessaire à l'instauration de systèmes politiques fondés sur la démocratie et le respect des droits de l'homme existe aujourd'hui.

21. Il n'en reste pas moins qu'à une époque de création de richesses sans précédent, 1,2 milliard d'êtres humains, résidant pour la plupart dans les pays en développement, continuent à vivre dans une extrême pauvreté. Peu de pays en développement sont en mesure d'atténuer la pauvreté ou de réaliser les objectifs de l'actuelle stratégie du développement en raison du fardeau de la dette extérieure, de l'instabilité des marchés financiers et de la diminution des ressources affectées au développement, y compris l'aide publique au développement. Ils sont incapables de tirer profit de la

mondialisation ou des possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information et de la communication. La stratégie du développement pour la prochaine décennie doit donc s'attaquer au problème essentiel que constitue l'insuffisance des ressources allouées à la croissance économique et au développement social, aux niveaux tant national qu'international. Il convient d'améliorer les flux de financement du développement et les pays développés doivent réaliser l'objectif fixé d'un commun accord pour l'aide publique au développement. Les dettes des pays en développement doivent être annulées purement et simplement. Il faut que la nouvelle stratégie assure que le système commercial international soit équitable et transparent et offre aux produits des pays en développement un accès aux marchés. S'ils ne disposent pas de ressources suffisantes, ces pays ne pourront pas résoudre les problèmes du VIH/sida, de la dégradation de l'environnement et du progrès économique et social.

22. Le Groupe des 77 appuie l'action menée dans le système des Nations Unies pour intégrer les pays en transition dans l'économie mondiale. Mais il ne faut pas que cette action se substitue aux programmes de développement au bénéfice des pays africains et des pays les moins avancés, dont beaucoup ont entrepris des réformes fondamentales.

23. Dans les pays en développement, la culture est susceptible de favoriser la créativité et la croissance économique. Le Groupe des 77 fait l'éloge de l'aide apportée aux programmes culturels par la Banque mondiale et les institutions financières régionales. Il appuie par ailleurs les propositions de l'UNESCO tendant à encourager l'adoption de politiques publiques qui reconnaissent le rôle joué par la culture dans le développement, grâce à la mobilisation et au partage de l'information et du savoir. Il demande instamment que soient appliquées les recommandations de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles et le développement et est favorable à l'organisation d'un débat de haut niveau de deux jours sur l'intégration des pays en développement à l'économie mondiale qui se tiendrait immédiatement avant la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Ce dialogue doit être axé sur les mécanismes propres à faciliter l'intégration sociale, notamment le renforcement des capacités, l'acquisition de connaissances techniques et le transfert de technologies, ainsi que la mobilisation de ressources financières.

24. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, prévue pour juin 2001, devrait s'attacher à exécuter, et non à réviser le Programme. Il faut encourager les pays en développement à participer pleinement tant au processus préparatoire qu'à la session proprement dite et dégager des fonds pour qu'ils puissent y envoyer des représentants. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains demande à être renforcé et rendu plus efficace. Enfin, la Commission doit faire des questions de développement un élément central de son ordre du jour pour la première décennie du nouveau millénaire.

25. Pour **Mme Gras** (France), parlant au nom de l'Union européenne, des pays qui lui sont associés (Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie), le rapport du Secrétaire général (A/55/209) démontre que si certains progrès ont été réalisés au niveau d'un retour ou d'une accélération de la croissance économique ou de l'accès aux services sociaux de base, les disparités entre les différentes régions se sont encore accentuées et la situation de l'Afrique subsaharienne et des pays les moins avancés est particulièrement défavorable. L'Union européenne est d'autant plus déçue des résultats atteints qu'elle représente 54 % de l'aide publique au développement et 58 % des contributions versées au fonds fiduciaire de l'initiative pour la réduction de la dette de pays pauvres très endettés (PPTE). Elle reste attachée à oeuvrer pour que soit atteint l'objectif de 0,7 % du produit national brut pour l'aide publique au développement (APD), mais considère que l'APD doit venir en surplus des ressources nationales et servir à mobiliser des flux privés et des financements directs internationaux vers les pays en développement. Il importe de renforcer l'efficacité de l'aide par une meilleure gestion des programmes sur le terrain et par la consolidation des partenariats entre les agences des Nations Unies, les institutions financières internationales et les acteurs multilatéraux et bilatéraux. Il est capital de mettre en oeuvre de façon accélérée l'initiative PPTE renforcée, afin que les pays bénéficiaires puissent mobiliser des ressources nouvelles pour la réduction de la pauvreté.

26. L'Union européenne souhaite vivement accroître la mobilisation des consciences politiques sur la pandémie du VIH/sida, qui est devenu en Afrique la première cause de mortalité et elle est en faveur de

l'organisation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur ce problème.

27. Le souci de synthétiser les objectifs agréés par la communauté internationale lors des grandes conférences des années 90 dans un document unique, comme le propose le Secrétariat, serait un moyen approprié de présenter la stratégie du développement pour la première décennie du nouveau millénaire et supposerait une participation aussi active que possible des États Membres et des institutions multilatérales. Il est nécessaire de renforcer les chapitres relatifs à la bonne gouvernance et aux droits de l'homme. La saine gestion des affaires publiques par des institutions responsables, le renforcement de l'État de droit et la participation des populations à la prise de décisions les concernant sont indispensables à la bonne utilisation des ressources allouées au développement. Le respect des droits humains contribue grandement à un développement équitable. Les résultats des récentes sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au développement social et à la promotion des femmes méritent d'être poursuivis de manière cohérente pour atteindre l'objectif d'un développement durable.

28. Pour ce qui est du point 94 b), l'Union européenne attache de l'importance à ce que tous les pays du monde tirent pleinement profit de la libéralisation des échanges internationaux. Elle est déterminée à aider les pays en transition à établir des politiques internes cohérentes, à promouvoir la stabilité et la sécurité, à développer des capacités institutionnelles privées et publiques et à traiter des problèmes de corruption, de criminalisation et d'économie parallèle. Elle encourage les organismes des Nations Unies et les commissions économiques régionales à renforcer leur action en faveur de l'intégration des pays en transition dans l'économie mondiale.

29. Touchant le point 94 e), l'Union européenne souhaite que la session extraordinaire prochaine de l'Assemblée générale consacrée à un examen d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains contribue à sensibiliser l'opinion aux défis auxquels les villes du monde sont confrontées et adopte une déclaration sur les établissements humains dans le nouveau millénaire. Elle devra aussi réaffirmer les engagements d'Habitat II, en accordant la même attention à un logement convenable pour tous et au développement durable des établissements humains dans un monde de plus en plus urbanisé. Les représentants des associa-

tions internationales d'autorités locales doivent être impliqués aussi étroitement que possible, aux côtés des représentants des gouvernements, au suivi du Programme pour l'habitat. Les gouvernements nationaux ont aussi un rôle important à jouer à cet égard. Les États membres de l'Union européenne entendent soutenir le processus préparatoire de la Conférence d'examen et poursuivre, à travers leurs actions de coopération bilatérale et les programmes gérés par l'Union européenne, leur soutien aux pays en développement partenaires.

30. **M. Kolby** (Norvège) dit que le Centre des Nations Unies pour les établissements humains doit se pencher sur un des problèmes les plus pressants du début du siècle – l'accélération de l'urbanisation dans les pays en développement, problème sur lequel mettent l'accent tant le rapport du Secrétaire général intitulé « Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXIe siècle » (A/54/2000) que la Déclaration du millénaire. Il accueille avec satisfaction le partenariat établi entre Habitat et la Banque mondiale au titre de l'Alliance des villes et son plan d'action « Villes sans taudis ni bidonvilles » et espère que le débat de groupe de l'après-midi incitera davantage de pays à appuyer les objectifs du plan d'action. La Norvège est un des premiers pays à avoir soutenu la Campagne mondiale pour la sécurité d'occupation et souhaite vivement la voir mettre en oeuvre. La campagne doit s'axer sur le rôle des femmes et la nécessité d'établir leur droit à posséder et hériter la terre et à obtenir des prêts au logement : son succès en Inde et en Afrique a déjà attiré l'attention sur cette importante question au niveau politique le plus élevé.

31. D'importants débats préliminaires ont eu lieu au cours de la première session de fond du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II). La délégation norvégienne attend avec intérêt la tenue de la deuxième session de fond, qui mettra à profit les contributions de la session de la Commission des établissements humains et de la réunion préparatoire régionale pour un examen d'ensemble qui se tiendra en novembre à Vesterås (Suède). Elle espère que l'Assemblée générale approuvera la résolution 1/3 sur la portée de l'examen et de l'évaluation d'ensemble, adoptée par le Comité préparatoire à sa première session de fond ainsi que les dis-

positions relatives à la participation des autorités locales et des organisations non gouvernementales à la session extraordinaire.

32. Le thème du deuxième dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale en faveur du développement par le partenariat – « S'adapter à la mondialisation : faciliter l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale au XXIe siècle » – est tout à fait approprié et utile. Quant aux modalités du dialogue, la délégation norvégienne appuie les recommandations tendant à ce qu'il soit prévu à la fois des séances plénières, des tables rondes ministérielles et des groupes informels et à ce qu'un résumé du Président constitue le produit du dialogue.

33. **M. Isakov** (Fédération de Russie) déclare que le rapport du Secrétaire général concernant le point 94 a) décrit de façon généralement objective l'évolution intervenue sur les plans économique et social dans les années 90. Malgré des progrès évidents, aucune réussite notable n'a été enregistrée dans l'élimination de la pauvreté et bien peu dans le développement d'un large groupe de pays, comprenant notamment les pays à faible et moyen revenus. Cela étant, il est indispensable de tirer des leçons des erreurs et mauvais calculs de la décennie écoulée et de concevoir une nouvelle stratégie internationale de développement fondée sur les nouvelles réalités d'un univers mondialisé et interdépendant, en tenant compte des conclusions et des recommandations des instances internationales des Nations Unies. Le projet de texte relatif à une stratégie internationale de développement pour la première décennie du nouveau millénaire (A/55/89-E/2000/80) met l'accent sur les objectifs prioritaires recensés au Sommet du millénaire. Pour que la stratégie soit mise en pratique, il est absolument essentiel qu'elle bénéficie d'un large appui tant de la part des États Membres de l'Organisation des Nations Unies que des partenaires des Nations Unies pour le développement, y compris les institutions multilatérales.

34. Le rapport sur l'intégration des économies en transition à l'économie mondiale (A/55/188) contient des précisions utiles, mais à l'avenir il devrait faire une plus large place à l'analyse. Au cours des deux années écoulées, un certain nombre de pays à économies en transition ont fait de grands progrès : ils ont réformé leurs économies, surmonté les conséquences négatives de la crise financière et mis en place une nouvelle infrastructure et des mécanismes institutionnels, mais ce

processus n'a pas encore été mené à son terme. La majorité de ces pays sont confrontés à des tâches urgentes. Ils doivent s'intégrer pleinement au système des échanges multilatéraux, réaliser une transformation structurelle de leurs économies, renforcer leurs secteurs financier et bancaire, attirer des investissements étrangers directs, protéger l'environnement et affermir la démocratie et l'administration publique. L'assistance de la communauté internationale, y compris l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies, les aiderait à s'acquitter de ces tâches.

35. La notion même de « transition » est limitée dans le temps. Plusieurs pays en transition ont presque terminé le processus de transition et seront bientôt aptes, dans une certaine mesure, à se joindre à la communauté des donateurs. La durée du stade final dépendra pour beaucoup de l'efficacité de l'aide internationale dont ils bénéficieront. La délégation russe estime que les modalités d'une transition menée à bien pourraient être mises à profit par d'autres pays, en particulier des pays en développement. L'ONU est dotée de moyens exceptionnels de diffuser ces modalités.

36. La délégation russe approuve dans l'ensemble les préparatifs du deuxième dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat et considère que les thèmes retenus sont appropriés. Elle estime aussi que le processus préparatoire doit s'effectuer avec la participation de toutes les délégations intéressées et qu'il faut en assurer la transparence.

37. La délégation russe accueille avec satisfaction les résultats de la première session du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et considère que les décisions prises au cours de ce processus doivent être équilibrées et pragmatiques et tenir compte des intérêts de tous les pays.

38. La délégation russe appuie les préparatifs de l'Année internationale de la montagne, qui représente une initiative utile et nécessaire.

39. **M. Osei-Danquah** (Ghana) dit que malgré les succès enregistrés dans l'application de politiques de stabilisation macroéconomique et de libéralisation par les pays en développement dans les années 90, leur situation économique et sociale ne s'est guère améliorée et s'est même détériorée dans certaines régions. Ces échecs sont bien documentés dans le rapport du

Secrétaire général (A/55/209, par. 8) et sont imputables au fait que les politiques relatives au commerce, à la dette et aux flux financiers internationaux n'ont pas été mises en application au niveau international, ainsi qu'à la diminution de l'aide publique au développement et à la lenteur des progrès de l'initiative pour la réduction de la dette de pays pauvres très endettés.

40. L'élaboration d'une stratégie internationale de développement pour la première décennie du nouveau millénaire en mettant à profit les leçons tirées de l'expérience acquise doit partir du principe que le développement des pays en développement est de l'intérêt des pays développés. Il reste beaucoup à faire pour remédier aux faiblesses de l'actuelle architecture du développement, avec ses discordances. Le moment est venu d'adopter une approche concertée synchronisant les actions entreprises en matière de réforme macroéconomique, dette, accès aux marchés, renforcement de l'architecture financière et multiplication des partenariats entre secteurs public et privé. Une aide publique au développement suffisante et un environnement équilibrant efficacité économique et progrès social seront des facteurs essentiels à cette fin. Il incombe, pour leur part, aux pays en développement, d'assurer une bonne gouvernance et une gestion politique et économique rationnelle. Cette responsabilité commune des pays en développement et de la communauté internationale doit être un élément de l'examen intergouvernemental international de haut niveau du financement du développement, de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et des évaluations et du suivi des grandes conférences mondiales.

41. **M. Oratmangun** (Indonésie) dit que sa délégation a collaboré étroitement avec le Groupe des 77 et de la Chine et autres partenaires du développement à assurer l'adoption de la résolution 54/213 de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée a décidé que le deuxième dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat aurait pour thème « S'adapter à la mondialisation : faciliter l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale au XXI<sup>e</sup> siècle ». Elle se félicite que les thèmes subsidiaires – promotion de l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale et obtention de nouvelles ressources financières publiques et privées destinées à compléter les efforts de développement; amélioration de



l'insertion des pays en développement dans le réseau mondial de l'information, qui commence à se constituer; élargissement de l'accès des pays en développement aux technologies de l'information et de la communication [A/55/314, par. 9 a) et b)] – ainsi que les modalités du dialogue aient été arrêtés, et est prête à coopérer étroitement avec d'autres délégations à la préparation et à l'organisation du dialogue de haut niveau.

42. Passant au point 94 e), il faut souligner la nécessité de réaliser les deux objectifs que constituent un logement convenable pour tous et le développement durable des établissements humains. À l'arrière plan des délibérations de la Commission, la situation est sombre; la moitié des habitants de la planète vivent dans une pauvreté absolue, le nombre des sans-abri augmente, la croissance démographique s'intensifie, l'urbanisation et la croissance des mégapoles s'accroissent. En Asie, cet état de choses est encore aggravé par les retombées négatives de la mondialisation, l'instabilité politique et économique et le déplacement d'un grand nombre de personnes à la suite de catastrophes naturelles. D'où une multiplication des taudis et des bidonvilles à un rythme dépassant celui de la croissance urbaine normale.

43. L'examen et l'évaluation prévus de l'application des principes fondamentaux du Programme pour l'habitat et les 20 engagements et stratégies proposés par la Commission des établissements humains devraient offrir l'instance voulue pour analyser la situation actuelle des établissements humains, échanger des informations sur les décisions politiques et législatives prises aux niveaux national, régional et mondial et se communiquer les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience. L'examen d'ensemble doit être axé non seulement sur les mesures prises à l'échelon local mais aussi sur les divers moyens de mobiliser des ressources nouvelles et additionnelles en vue de mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat et sur la nécessité de renforcer la coopération internationale. La délégation indonésienne exhorte la communauté internationale à appuyer la participation des pays en développement au processus préparatoire, ainsi qu'aux réunions régionales et à la session extraordinaire proprement dite. Il convient également d'encourager l'inclusion d'autorités locales, de jeunes et de femmes dans les délégations nationales à la session extraordinaire. Conformément au Programme pour l'habitat, une perspective de soutien à la stabilité fami-

liale doit être intégrée dans la législation, les politiques, les programmes et les projets relatifs aux établissements humains, tout en respectant les diverses valeurs religieuses, ethniques et culturelles.

44. La délégation indonésienne accueille favorablement les initiatives et mesures que devra mettre en oeuvre la Commission des établissements humains. Elle encourage les organismes des Nations Unies à respecter les engagements qu'ils ont pris au titre du Programme pour l'habitat et de coordonner leur action plus étroitement lorsque cela est possible. Le système de répartition des responsabilités sera un instrument efficace du renforcement du rôle du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) en tant que principal organe responsable de l'application du Programme pour l'habitat. Elle se félicite également des campagnes menées à l'échelle mondiale par le Centre pour lutter contre la pauvreté et améliorer la qualité de la vie dans les villes et les établissements humains à une époque d'urbanisation sans précédent. La nouvelle vision stratégique pour l'application globale du Programme pour l'habitat pour la période biennale 2000-2001 contribuera à revitaliser le Centre et à renforcer ses fonctions de coordination, y compris avec d'autres organisations internationales et les fonds et programmes des Nations Unies. Il convient de faire l'éloge du programme de revitalisation appuyé par le Directeur exécutif par intérim d'Habitat, qui devrait accroître les moyens dont dispose le Centre dans les domaines du suivi de l'information et de l'évaluation des tendances mondiales et régionales concernant les établissements humains. L'allocation de ressources financières suffisantes par les gouvernements, des pays donateurs en particulier, aura elle aussi une importance capitale.

45. Bien qu'elle ait beaucoup souffert de la crise financière et éprouve de la difficulté à satisfaire la demande croissante de logements subventionnés à loyer modéré, y compris dans les zones urbaines, l'Indonésie a lancé un grand programme de réformes prévoyant l'octroi d'une plus grande autonomie aux autorités locales d'ici à 2001. Elle souhaiterait bénéficier d'un appui accru du Programme des Nations Unies pour le développement et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains – notamment d'une assistance technique pour la mise en oeuvre de stratégies portant sur l'édification de logements communautaires et d'un transfert de connaissances sur les techniques de construction à bon marché de logements abordables.

46. **Mme Ibraïmova** (Kirghizistan) dit que le but essentiel de l'Année internationale de la montagne, 2002, est, ainsi que l'indique le rapport pertinent (A/55/218), de promouvoir la conservation et le développement durable des régions montagneuses, assurant ainsi le bien-être des populations des montagnes et des plaines. Son succès dépendra du suivi dont elle fera l'objet à tous les niveaux, se traduisant sur le terrain par une action concrète comportant la promotion d'activités productrices de recettes pour l'atténuation de la pauvreté, l'appui aux populations autochtones et autres groupes vulnérables, l'exploitation durable des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

47. Plusieurs faits positifs sont à noter au niveau international, notamment le lancement par l'Université des Nations Unies d'un nouveau projet sur le développement durable des écosystèmes de montagne. La délégation kirghize est encouragée par les actions menées aux niveaux national et régional et les efforts faits par des organisations internationales et régionales pour étudier les moyens de résoudre les problèmes socio-économiques des populations montagnardes.

48. En vue de poser les bases du développement durable des régions de montagne de la République kirghize, qui couvrent 96 % de son territoire, et de préparer l'Année, un programme national de préparation et de célébration de l'Année internationale de la montagne a été adopté; il tient compte des propositions des organisations non gouvernementales, des administrations locales et des milieux universitaires. Un centre national pour la mise en valeur des zones montagneuses a été créé en janvier 1999 conjointement avec plusieurs organisations non gouvernementales. Une conférence internationale sur les « montagnes d'Asie centrale » a eu lieu en mai 1999, suivie, en novembre 1999, par une conférence scientifique régionale à Bishkek.

49. Un projet sans parallèle prévoit l'établissement de quatre villages de montagne pilotes dans différentes provinces du pays. Il incorporera des technologies modernes et créera des types d'établissements qui permettront aux montagnards de subvenir aux besoins de leurs familles, d'entreprendre des activités commerciales et pour finir, de résoudre leurs problèmes socio-économiques.

50. La délégation kirghize juge indispensable de considérer les régions montagneuses sous un jour nou-

veau, de sensibiliser l'opinion publique et d'encourager l'autonomie et le développement durable.

51. **M. Nimac** (Croatie), se référant au point 94 b), dit que le rapport du Secrétaire général (A/55/188) met en lumière l'importance et le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans l'aide aux pays à économies en transition. La transition économique est un processus de longue durée, dans lequel les dispositions institutionnelles ont une importance capitale; le renforcement des institutions s'effectuant progressivement, il en est de même de la transition. En outre, comme les pays en transition sont différents et ont progressé à des rythmes différents, ils nécessitent différentes formes d'assistance.

52. L'objectif essentiel de la transition doit être une croissance durable et une pleine intégration dans l'économie mondiale. Malheureusement, tous les pays en transition ont subi une sévère contraction, accompagnée d'un accroissement du chômage et d'autres problèmes sociaux. Si les montants, relativement modestes, de l'aide fournie par la communauté internationale ne sont pas maintenus, il est probable que les problèmes sociaux et économiques s'aggraveront.

53. Les petites économies en transition éprouvent des difficultés particulières à obtenir un accès aux marchés étrangers mais n'ont guère d'autre choix que d'opter pour une politique commerciale ouverte et axée sur l'exportation.

54. Le Gouvernement croate estime que le prochain débat de haut niveau sur le financement devrait étudier tout spécialement les besoins des pays à économie en transition. Il attend avec intérêt les contributions de la Commission économique pour l'Europe aux consultations régionales qui auront lieu en décembre 2000. Il considère également que l'assistance doit être le fruit d'une collaboration entre les gouvernements, les institutions multilatérales de développement, le secteur privé et la société civile, afin que les pays à économies en transition puissent tirer pleinement profit de cet instrument de développement que sont les technologies de l'information et de la communication.

55. **M. Svetogorsky Marino** (Uruguay) déclare, à propos du point 94 c), que la communauté internationale doit avoir pleinement conscience de la nécessité d'intégrer davantage la dimension culturelle dans le processus de développement au niveau mondial, ce dont doivent témoigner les politiques et pratiques adoptées dans le domaine du développement. Les pro-

grès rapides des technologies de l'information et de la communication créent une nouvelle dimension culturelle dont les deux aspects fondamentaux sont le développement et le savoir.

56. En ce qui concerne la mondialisation, la Commission doit réfléchir à l'évolution des sociétés et au défi que pose la croissance démographique dans un monde souvent caractérisé par diverses fractures et encourager un pluralisme propre à assurer le passage d'une culture de force, de violence et de contrainte, à une culture de tolérance, de paix et de dialogue. La délégation uruguayenne se félicite de la décision de proclamer 2001 Année pour le dialogue entre les civilisations, car la mondialisation exige que soient reconnues la dignité et l'égalité des diverses cultures.

57. Elle accueille avec satisfaction les efforts déployés pour appliquer les recommandations formulées par le Directeur général de l'UNESCO à la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement et propose qu'une des années consacrées par les Nations Unies à l'élimination de la pauvreté soit destinée à examiner la relation entre culture, développement et pauvreté.

58. L'Uruguay a été l'instigateur de l'action entreprise au sein de l'Organisation des États américains pour mettre en commun les connaissances en coordonnant les systèmes éducatifs et scientifiques de ces états et en favorisant l'établissement d'une étroite coopération entre universités au niveau régional. La question est de déterminer comment appliquer ces connaissances à l'intensification du développement. À cette fin, il faut inculquer aux jeunes générations comment mettre à profit les nouvelles technologies et affronter le processus irréversible de la mondialisation. Les valeurs d'une culture de la paix devraient aider la communauté internationale à réaliser les objectifs consistant à éliminer la pauvreté, atténuer les inégalités, éradiquer la violence et mettre fin aux guerres. La paix dépend d'un engagement unanime et sincère; la culture de la paix doit donc être la culture universelle partagée par tous les peuples.

59. La préservation de la diversité culturelle est essentielle pour la communauté internationale : la paix, la démocratie et le développement en sont les fondations. Donner aux enfants et aux jeunes l'éducation appropriée, tel est pour le Gouvernement uruguayen le meilleur moyen d'effectuer des transformations économi-

ques, d'améliorer la participation politique et d'édifier la paix mondiale.

60. **M. Talbot** (Guyane), parlant au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies, dit que touchant le point 94 a), leurs délégations considèrent qu'il importe que l'ONU conserve une conception stratégique du développement. La Déclaration du millénaire constitue un cadre de référence à cet égard; en outre, bien des engagements et politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale et dans la Stratégie internationale de développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement restent valables. La décennie écoulée a connu beaucoup de revers et a souffert des effets négatifs de la mondialisation et d'un recul marqué de l'engagement public en faveur de la coopération internationale, d'où une aggravation de la pauvreté et de la marginalisation économique de nombreux pays.

61. Le Sommet du millénaire a fixé une série d'objectifs de développement et un calendrier précis pour leur réalisation. Il est maintenant nécessaire d'évaluer concrètement ce qu'il faut faire pour réaliser ces objectifs, en étudier les incidences politiques aux niveaux national et international et leurs incidences sur le fonctionnement du mécanisme international d'aide au développement – y compris l'Organisation des Nations Unies et autres institutions multilatérales – et d'examiner la question des ressources nécessaires. Il sera possible de concevoir les politiques, stratégies et mesures propres à appuyer l'action nationale, compte tenu des circonstances particulières des divers pays et régions.

62. La communauté internationale doit envisager sérieusement la nécessité d'assurer que les engagements concernant l'octroi des ressources nécessaires soient tenus dans des délais déterminés. Les pays de la CARICOM proposent que l'objectif assigné à l'aide publique au développement soit atteint dans des délais précis et lié à des objectifs de production. Des dates-butoir doivent également être prévues pour le transfert de technologie et le renforcement des capacités, notamment.

63. Pour ce qui est du point 94 c), les gouvernements de la CARICOM attachent une grande importance à la promotion du développement culturel et au respect de la diversité culturelle. La Communauté des Caraïbes

est petite mais est riche de cultures et d'expressions culturelles diverses et elle est fière de sa contribution au patrimoine culturel commun. Elle organise périodiquement un festival des arts créateurs des Caraïbes, dont le plus récent s'est tenu à Saint-Kitts-et-Nevis. Au niveau mondial, elle continue à appuyer énergiquement les efforts faits par l'UNESCO pour promouvoir le développement culturel et souligne qu'il importe de mettre en oeuvre les décisions de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement.

64. Eu égard au point 94 d), la nécessité de donner au dialogue un caractère plus pragmatique est devenue encore plus évidente aujourd'hui, à l'ère de la mondialisation. Le dialogue consacré à la coopération économique internationale doit permettre à la communauté internationale, en particulier aux pays en développement, d'aborder concrètement les promesses et les écueils de la mondialisation. L'Organisation des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer à cet égard.

65. En ce qui concerne le point 94 e), les gouvernements de la CARICOM ont conscience de la nécessité d'éliminer l'écart entre les politiques formulées au niveau international et celles qui sont appliquées aux niveaux national et régional, en raison de l'accélération de la demande de logements convenables et de services de base. Ils continuent à attendre du Centre des Nations Unies pour les établissements humains des conseils et une aide pour ce qui est de la structuration et de l'exécution des programmes d'établissements humains. Aussi, la fermeture en 1997 du bureau régional d'Habitat a-t-elle eu des répercussions considérables sur la mise en oeuvre de programmes dans la région. Un autre revers important a été la pénurie de ressources financières et l'absence d'un programme synchronisé pour les organismes régionaux de contrepartie. D'où un affaiblissement du cadre de la gestion et de la construction de logements à l'échelon régional et la réduction ou le report d'un certain nombre d'activités. La CARICOM demande que soit entreprise immédiatement une action plus vigoureuse en vue d'accroître le financement des programmes relatifs aux établissements humains, tant dans le contexte d'une urbanisation rapide que de la situation des zones rurales.

66. Quant aux réformes entreprises pour renforcer le rôle du PNUE et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, les pays de la CARICOM sont satisfaits de voir accorder la priorité aux besoins des

femmes et à leur participation à la gestion des villes, car l'accroissement de l'urbanisation et de la pauvreté, ainsi que la forte proportion de foyers où le chef de famille est une femme font qu'il importe de prendre en considération leurs préoccupations.

67. **M. Kłopotowski** (Pologne) dit qu'après 10 années de réformes structurelles, la Pologne jouit aujourd'hui d'une économie de marché ouverte, où le secteur privé compte pour les deux tiers dans l'activité économique. Sa croissance solide, sa stabilité macroéconomique, une politique monétaire rationnelle, un système bancaire établi, une industrie modernisée et la forme du système des pensions ont attiré des investisseurs étrangers et l'ont aidée à résister aux turbulences de l'économie mondiale de ces dernières années. Elle aspire maintenant à devenir membre de l'Union européenne et prend des mesures pour mener à bien ce processus d'ici à la fin de 2002.

68. La délégation polonaise est néanmoins préoccupée par la disparité croissante entre les résultats, les institutions et les structures économiques des pays à économie en transition. Il est de fait que bien peu des anciennes économies dirigées ont véritablement réussi à faire une transition complète. Les réformes nécessaires se sont accompagnées de frustrations sociales d'une ampleur sans précédent – chômage massif, pauvreté généralisée, inégalités criantes, dégradation des services publics, toxicomanie, problèmes sanitaires – et d'une intensification de l'activité criminelle, notamment du crime organisé. Ces fléaux sociaux ont eu des retombées particulièrement nocives sur les groupes de population les plus vulnérables. Le récent rapport de la Banque mondiale intitulé « Making Transition Work for Everyone: Poverty and Inequality in Europe and Central Asia » contient une excellente analyse de ces problèmes.

69. La délégation polonaise encourage les organismes des Nations Unies à entreprendre des activités analytiques et à offrir des conseils d'ordre général et une assistance technique aux pays en transition. Elle appuie les activités des Nations Unies favorisant les réformes applicables à une économie de marché, l'ajustement structurel, l'entreprise privée, l'investissement étranger direct et l'intégration des économies en transition dans le système commercial multilatéral. La Pologne est prête à faire bénéficier d'autres pays en transition de sa riche expérience afin de les aider à renforcer leurs capacités.

70. **M. Osio** (Nigéria), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Conseil économique et social ayant adopté deux projets de décision relatifs aux activités opérationnelles pour le développement, aucun projet de résolution ne sera élaboré sur cette question à la session en cours.

*La séance est levée à 13 h 15.*